

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

PRIMATURE



# Plan de riposte économique à la crise sanitaire COVID-19

Avril 2020



Conakry, le 2 avril 2020

**A l'attention de  
SEM le Président de la République**

**Objet :**

Plan de riposte économique à la pandémie du coronavirus (COVID-19)

***Excellence M. le Président de la République,***

*Le monde traverse une grave crise sanitaire liée au coronavirus ou COVID-19. Notre pays, la Guinée, n'est pas épargné. À l'instar de nombre d'autres pays, vous avez déclaré l'état d'urgence et édicté des mesures fortes pour contenir la propagation de la pandémie et protéger la santé publique dans notre pays.*

*« Préoccupé par la situation de l'économie nationale », vous m'avez instruit de préparer un plan de riposte économique à cette crise sanitaire, en vue de « soutenir notre économie et aider le secteur privé à absorber les chocs induits par le ralentissement prévisible de l'activité économique. » Les consultations avec le secteur privé et le travail réalisé avec les ministres économiques font apparaître que la pandémie du COVID-19 affectera durement notre économie. Pour prévenir une telle perspective, le plan de riposte économique qui vous est proposé s'articule autour de trois axes (sanitaire, social et économique et financier), et a un coût estimé d'environ 3 500 milliards de francs guinéens (360 millions de dollars) et les modalités de son financement sont également identifiées. Suivant vos instructions, des dispositions rapides vont être prises pour apporter des réponses économiques à la pandémie du COVID-19.*

**I- La crise sanitaire liée au coronavirus, dont la progression et les conséquences sont inquiétantes, affecte durement l'économie**

## **1.1 La crise sanitaire liée au coronavirus (COVID-19) progresse rapidement à travers le monde, avec des conséquences sanitaires et sociales inquiétantes**

Le monde traverse une crise pandémique liée au coronavirus (ou COVID-19). Partie de Wuhan (dans la province de Hubei) en Chine en décembre 2019, le virus se progresse et se répand de manière rapide et inquiétante à tous les continents. Selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au 31 mars 2020, ce sont 202 pays (et territoires) qui sont touchés, comptant 754 948 cas de contamination, dont 36 571 décès. Soit au taux de létalité d'environ 5%. La Guinée, suivant les informations disponibles au niveau de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS), compte à ce jour, 51 cas confirmés, dont une personne guérie, et plus de 1 000 personnes contact.

Selon les prévisions disponibles, cette progression déjà inquiétante du virus pourrait être encore plus fulgurante. Les chercheurs de l'université de Harvard projettent que 20 à 60% de la population mondiale pourraient être contaminées et que les pertes consécutives en vies humaines pourraient se situer entre 12 et 42 millions d'individus. Selon la modélisation de l'Imperial College of London, si le virus devait maintenir son rythme de progression actuel, les États-Unis et la Grande Bretagne enregistreraient, respectivement, 2,2 millions et 500 000 décès d'ici la fin du mois de juin prochain. Les projections pour l'Afrique, où le confinement est irréaliste et quasi impossible, et dont les dispositifs de santé publique sont déficients, sont encore plus alarmantes.

## **1.2 Le système économique est gravement et durablement affecté par la pandémie**

Les effets de la crise sanitaires sont déjà perceptibles au plan économique. Selon certaines projections, les pertes économiques à l'échelle planétaire devraient se situer à plus de 10% du PIB mondial, soit plus de 9 000 milliards de dollars. Cela dépasse de loin les effets de la crise économique et financière de 2008.

Déjà, depuis la mi-février 2020, plus de 23 000 milliards de dollars de valeurs boursières ont été détruites. Avec les mesures restrictives en vigueur dans la plupart des pays, des secteurs comme l'aviation sont durement affectés. Ainsi, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a revu à la baisse ses prévisions de croissance de l'économie mondiale pour 2020, passées de 2,9% initialement à 1,5%. À l'échelle continentale, Commission économique des nations unies pour l'Afrique (UNECA) a revu à la baisse ses prévisions pour le continent, qui devraient passer de 3,2% à 1,8%, car l'Afrique devrait subir très durement les conséquences économiques de la crise sanitaire actuelle.

À l'échelle nationale, l'économie guinéenne sera tout aussi impactée. Outre le ralentissement général du système productif et la perte consécutive de recettes fiscales, en raison de la situation économique mondiale et de la forte dépendance de la Guinée aux importations, il convient de relever la position particulière du pays du fait de sa dépendance vis-à-vis du secteur minier et de la Chine. Les exportations vers la Chine ont représenté 94% des exportations totales de la Guinée en 2019. À lui seul, le secteur minier représente environ 91% des exportations de la Guinée, presque exclusivement vers la Chine. Cette double dépendance au secteur minier et à la Chine place l'économie guinéenne dans une position problématique, lorsque la demande chinoise se contracte, comme c'est actuellement le cas, en raison de l'arrêt des marchés américains et européens. Il convient également de relever que les restrictions internationales aux mouvements de personnes placent les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration dans une situation de fragilité inédite.

La poursuite envisagée de la stabilisation des indicateurs macroéconomiques devrait connaître une trajectoire défavorable. Le FMI prévoyait un taux de croissance de l'économie guinéenne de 6% en 2020 (contre 5,6% en 2019). Suivant les prévisions du ministère chargé du budget, les conséquences du COVID-19 pourrait se traduire par une

baisse atteignant 0,7% de PIB en 2020. Le niveau de l'inflation<sup>1</sup> devrait logiquement s'écarter de la trajectoire prévue , en raison du nécessaire assouplissement des mécanismes de financement de l'économie (cf. infra), tandis que le déficit budgétaire devrait s'aggraver (passant de 3,4 à 6% de PIB<sup>2</sup> ) face à l'accroissement des besoins de financement pour apporter une riposte économique à la pandémie.

Pour les entreprises comme pour les ménages, la crise sanitaires actuelle n'est pas sans conséquence sur l'activité économique et le niveau de vie des populations.

---

1 L'inflation est d'un niveau actuel de 8,3%, avec un objectif de 8% en 2021 et 7,9% en 2022.

2 À titre de comparaison, dans le contexte de la crise sanitaire liée au virus Ebola, le déficit budgétaire avait atteint 9,4% du PIB. Un objectif du plan de riposte devrait être de contenir le creusement du déficit budgétaire à un niveau n'excédant pas 7%.

**II - Le Gouvernement doit déployer  
une riposte vigoureuse  
pour contenir l'impact de la  
pandémie aux niveaux sanitaire,  
social, économique et financier**



## **2.1 La composante sanitaire de la riposte**

### **2.1.1 La consolidation du dispositif de surveillance et de prise en charge**

Il y a lieu de soutenir financièrement le dispositif de surveillance et de prise en charge déployé par l'ANSS. Les différentes réunions du comité interministériel de lutte contre le COVID-19 et les concertations avec les partenaires techniques et financiers ont permis de fixer les besoins de l'ANSS en termes de riposte sanitaire. Un budget de 563 milliards de francs guinéens a été élaboré pour :

- renforcer la surveillance, tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays, en particulier aux niveaux des 34 postes frontières jugés les plus sensibles ;
- la prise en charge dans des conditions décentes des malades du coronavirus ;
- les frais de laboratoire ;
- la logistique et la communication ;
- l'assistance technique et la coordination.

### **2.1.2 Le renforcement des infrastructures et du système de santé**

Comme la crise sanitaire Ebola, la pandémie du COVID-19 met en lumière les faiblesses du système de santé guinéen. Le Centre de Nongo, outre sa faible capacité d'accueil, présente des conditions d'hygiène précaires. L'ANSS et le ministère chargé de la santé sont à la recherche active de solutions « innovantes », par exemple en sollicitant des bâtiments de l'armée ou encore en réquisitionnant le centre hospitalier de Donka.

Il y a lieu de renforcer, dans le contexte de la présente crise, les infrastructures et le système de santé en Guinée. La concertation avec le ministère chargé de la santé, l'ANSS et les partenaires techniques

et financiers ont permis de situer le niveau des financements requis à 562 milliards de francs guinéens. Cette enveloppe porte notamment sur :

- la construction de structures sanitaires de base (centres de santé rural, postes et laboratoires de santé) ;
- et la construction de structures sanitaires de référence (centres de réanimation, en particulier).

## 2.2 La composante sociale de la riposte

### 2.2.1 Le plan d'urgence de l'Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES)

L'ANIES, en tant qu'instrument central du Gouvernement pour la promotion de l'inclusion économique et sociale, doit pouvoir jouer un rôle essentiel dans l'accompagnement de la gestion de la crise sanitaire actuelle. À cet effet, à ma demande, l'Agence a revu son plan d'activités pour 2020 afin d'intégrer les actions d'urgence requises pour atténuer les conséquences de la crise auprès des populations en situation de précarité, notamment en déployant un dispositif d'inclusion approprié pour les ménages les plus pauvres.

Plus précisément, il est prévu de déployer le plan de l'ANIES de la manière suivante :

- **la phase 1** : sera concentrée sur l'accompagnement de la population cible pour minimiser les risques de propagation du COVID-19 (urgence sanitaire) : sensibilisation et distribution de kits de protection. Cette phase a pour cible 130.900 ménages (soit 850 000 personnes), principalement à Conakry et les localités qui seront les plus touchées. Cette phase sera enclenchée dès ce mois d'avril 2020.
- **la phase 2** : portera sur le renforcement des actions menées en phase 1 par le déploiement des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) à Conakry et, le cas échéant, la construction de forages pour favoriser l'accès à l'eau potable en milieu rural. Il s'agira, à Conakry, de contribuer à l'assainissement de la ville par

l'emploi de jeunes et de femmes, à des conditions rémunérées, pour le nettoyage des chaussées, le curage des caniveaux, etc. Cette phase sera enclenchée à partir de mai 2020 et sera reconduite sur toute la période de la gestion de la crise, et au plus tard jusqu'à décembre 2020.

- **La phase 3** : démarrage des politiques classiques de l'ANIES, avec le déploiement d'un programme d'ampleur de transferts monétaires pour 240 000 ménages (soit environ 1,6 million de personnes) dans les zones pilotes (une préfecture par région administrative et la zone spéciale de Conakry). Pour les villes de l'intérieur touchées, des projets spécifiques de forage pourront être développés. Cette phase 2 sera enclenchée à partir de juin 2020.

La contribution de l'ANIES concernera également la fourniture de denrées alimentaires aux ménages des zones géographiques les plus touchées.

Le montant global de la contribution de l'ANIES à la riposte économique est de 439 milliards de francs guinéens (46 millions de dollars). Il est complètement financé par des économies réalisées par l'ANIES sur son budget 2019, une partie du budget 2020 de l'Agence (y compris les ressources de la Banque mondiale, qui a convenu de revoir son calendrier de financement pour permettre à l'ANIES de répondre à la crise sanitaire).

### 2.2.2 Les mesures sociales complémentaires

En complément des mesures ci-dessus, il apparaît nécessaire de venir en aide aux populations, à travers notamment :

- la prise en charge intégrale par l'État des factures d'avril à juin 2020 pour les abonnés au tarif social de l'électricité et de l'eau ;
- pour les autres consommateurs, un report des échéances de paiement des factures d'eau et d'électricité, pour la période d'avril à juin 2020, avec la mise en place de facilités de paiement ;
- veiller à garantir la stabilité ou le gel des prix des produits de santé et de première nécessité ;
- le blocage des loyers sur les bâtiments publics et privés pour la période d'avril à décembre 2020.

## **2.3 La composante Appui au secteur privé**

### **2.3.1 L'allègement des charges financières et fiscales pesant sur les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire**

La crise sanitaire frappe de plein fouet les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat et le petit commerce, conséquence des décisions de restriction des mouvements de personnes (et de biens) liées à la fermeture des frontières.

Il est nécessaire de prendre des mesures destinées à soulager les secteurs les plus affectés, pour préserver ainsi l'emploi et garantir la viabilité des entreprises considérées, notamment par :

- un report (d'avril à juin 2020 inclus) de l'ensemble des charges fiscales et sociales des entreprises du secteur du tourisme et de l'hôtellerie, y compris et les contributions de sécurité sociale ;
- un effort de paiement sans délai d'une partie des arriérés dus par l'État ;
- un report (d'avril à juin 2020 inclus) des factures d'eau et d'électricité des entreprises du tourisme et de l'hôtellerie ;
- la renonciation (pour avril à juin 2020) à la TVA sur les factures d'eau et d'électricité.

### **2.3.2 Des mesures générales d'allègement et d'assouplissement des obligations fiscales pour l'ensemble des entreprises**

Outre les secteurs les plus touchés, il est souhaitable de porter assistance au secteur privé de manière générale, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) en vue de limiter le ralentissement de l'activité, avec :

- une exonération de droits et taxes sur les équipements de santé et produits assimilés et entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ;
- le report, d'avril à juin 2020, du paiement des impôts, taxes et versements assimilés à l'État ;

- la réduction (à deux semaines) des délais de remboursement des crédits de TVA ;
- la suspension de la facturation de la surestarie portuaire (d'avril à juin 2020) ;
- le règlement progressif de la dette intérieure de l'État, qui pénalise aujourd'hui les PME ;
- la mise en place d'un fonds spécifique pour les groupements d'intérêt économique ou GIE (secteur informel), pour les aider à mieux absorber le choc économique et accompagner leur formalisation.

Une loi de finances rectificative consacrerait les ajustements budgétaires et fiscaux requis par certaines des mesures précitées.

### **2.3.3 L'assouplissement des mécanismes de financement de l'économie**

En tirant les leçons de la crise économique et financière de 2008, la plupart des Gouvernements du monde prennent des mesures pour garantir la liquidité du financement de l'économie et éviter les « faillites en série » des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME).

Dans cette perspective, le ministère chargé des finances et la banque centrale vont prévoir un mécanisme de garantie des prêts bancaires aux PME en difficulté. Cette garantie concernerait uniquement les PME ayant subi une baisse d'au moins 50% de leur chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019.

Par ailleurs, un assouplissement des instruments de politique monétaire est nécessaire. A cet effet, en coordination avec la banque centrale, il sera procédé à :

- une baisse du taux directeur de la BCRG ;
- un assouplissement des exigences pesant sur les banques commerciales auprès de la BCRG, au titre des réserves obligatoires ;
- un allègement des modalités de refinancement (open market, etc.).

## **II - Les modalités de financement du plan de riposte économique**

### 3.1 La création d'un Fonds de riposte COVID-19

Un fonds de riposte COVID-19, pour un montant de plus de 2 500 milliards de francs guinéens, sera mis en place. Il sera abondé par :

- la retenue de 500 francs guinéens par litre de carburant sur la nouvelle structure de prix, pour un montant de 405 milliards de francs guinéens ;
- des économies sur le budget de l'État, à travers une ponction de 50 milliards de francs guinéens sur les dépenses communes, les économies liées au report du service de la dette publique extérieure (900 milliards de francs guinéens) ;
- la contribution de l'ANIES à travers son plan d'urgence (439 milliards de francs guinéens) ;
- la réaffectation de 100 milliards de francs guinéens à partir du budget du ministère chargé de la santé ;
- les contributions volontaires des particuliers et des entreprises, qui feront l'objet d'un appel à la solidarité nationale.

**NB** : ce Fonds n'intègre pas les contributions financières extérieures.

### 3.2 Les appuis des partenaires financiers, bi- et multilatéraux

La plupart des institutions financières multilatérales ont renforcé leurs dispositifs d'aide à la riposte contre la pandémie du coronavirus. Le FMI a annoncé le 4 mars dernier qu'il tenait à la disposition de ses membres une enveloppe totale de 50 milliards de dollars, susceptibles d'être décaissés via ses différents instruments (CCRT, programmes classiques du FMI, fonds d'urgence dans le cadre d'une crise de la balance des paiements). La Banque mondiale a prévu une enveloppe de 14 milliards de dollars pour apporter une aide aux États, principalement pour des interventions en lien direct avec le secteur de la santé (renforcement des systèmes de santé, dispositifs de surveillance et de prise en charge, etc.).

Le Gouvernement a déjà entrepris des démarches. De manière coordonnée, nous allons poursuivre les démarches nécessaires auprès de l'ensemble des partenaires bi- et multilatéraux identifiés (y compris le Gouvernement des émirats arabes unis, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique). Le FMI, en particulier, sera approché pour le traitement du service de la dette, tandis qu'il sera demandé à la Banque mondiale d'apporter une aide au financement des mesures de riposte économique dans le domaine sanitaire, ainsi qu'une aide budgétaire.

**Ibrahima Kassory FOFANA**

Premier ministre, Chef du Gouvernement



## ANNEXE

### Récapitulatif des mesures de riposte

#### I- Mesures de riposte économique dans le domaine sanitaire

1	Dispositif de surveillance et de prise en charge	<b>563 Mds GNF</b>
2	Renforcement du système de santé	<b>562 Mds GNF</b>

#### II- Mesures d'ordre social

3	Plan d'urgence ANIES	<b>439 Mds GNF</b>
4	Prise en charge des factures (avril à juin) des abonnés au tarif social de l'eau	<b>24 Mds GNF</b>
5	Prise en charge des factures (avril à juin) des abonnés au tarif social de l'électricité	<b>456 milliards GNF</b>
6	Report (avril à juin) des échéances de paiement des factures d'électricité et d'eau (ensemble des abonnés non commerciaux)	
7	Gel des prix des denrées de première nécessité et des produits de santé pour toute la durée de la crise sanitaire	
8	Blocage des loyers sur les bâtiments publics et privés pour la période d'avril à décembre 2020.	
9	Gratuité pour trois mois des transports publics (bus et train)	<b>8 Mds GNF</b>

### III- Mesures en faveur du secteur privé

10	Report des charges fiscales et sociales (tout impôts) pour le secteur du tourisme et de l'hôtellerie	
11	Report des contributions de sécurité sociale acquittées par le secteur du tourisme et de l'hôtellerie	
12	Paiement progressif des arriérés de l'État au secteur du tourisme et de l'hôtellerie	<b>20 Mds GNF</b>
13	Report (sans frais) des échéances de remboursement des emprunts bancaires pour les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie	<b>58 Mds GNF</b>
14	Gel (pour trois mois) des factures d'eau et d'électricité pour le secteur du tourisme et de l'hôtellerie	
15	Renonciation à la TVA dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie pour trois (3) mois	
16	Report ou annulation (d'avril à juin 2020) des charges fiscales pesant sur le petit commerce et l'artisanat (maquis, restaurants, boîtes de nuit, bars, cinémas et spectacles)	
17	Report, pour une période de trois mois (avril à juin 2020), du paiement des impôts, taxes et versements assimilés à l'État, ainsi que des charges sociales pesant sur les PME, pour contenir leurs difficultés de trésorerie	

18	Exonération (avril à juin 2020) de droits et taxes sur les équipements de santé et produits assimilés et entrant dans le cadre de la lutte contre le COVID-19	<b>198 Mds GNF</b>
19	Réduction (à deux semaines) des délais de remboursement des crédits de TVA	<b>200 Mds GNF</b>
20	Suspension de la facturation des pénalités de surestarie portuaires (d'avril à juin 2020)	
21	Poursuite de l'apurement des dettes intérieures (20% du stock de 1 158 Mds GNF) auditées et validées, en privilégiant les factures inférieures à 500 millions de francs guinéens, en vue de soulager en priorité les PME et les TPE	<b>232 Mds GNF</b>
22	Paiement progressif des arriérés portant sur les marchés publics préfinancés par les entreprises au moyen d'emprunts bancaires	<b>283 Mds GNF</b>
23	Annulation des pénalités de retards dans le cadre de l'exécution des marchés et commandes publics avec l'État et ses démembrements :	
24	Création d'un fonds de garantie des prêts bancaires aux PME	<b>50 Mds GNF</b>
25	Mise en place d'un fonds spécifique aux groupements d'intérêt économique (GIE)	<b>20 Mds GNF</b>
26	Assouplissement des exigences de réserves obligatoires	
27	Allègement des modalités de refinancement (open market, notamment)	
28	Baisse du taux directeur de la BCRG	

29	Facilitation des paiements par voie digitale (monnaie électronique), en allégeant les exigences y relatives)	
30	Création d'un Fonds de riposte COVID-19	<b>2 500 milliards GNF</b>

#### IV- Financement du plan (Fonds de riposte COVID-19)

29	Ponction sur le prix du pétrole à la pompe	<b>405 Milliards GNF (d'avril à décembre)</b>
30	Report du service de la dette extérieure (2020)	<b>900 Mds GNF</b>
31	Mobilisation d'une partie des dépenses communes	<b>50 Milliards GNF</b>
32	Castastrophe Containment and Relief Trust & Emergency financing instruments (FMI)	<b>200 MUSD</b>
33	Package Covid-19 Banque mondiale (mesures d'ordre sanitaire)	<b>100 MUSD</b>
34	Plan d'urgence ANIES	<b>439 Mds GNF</b>
35	Gouvernement des Émirats arabes unis (compris dans le plan ANIES)	<b>15 MUSD</b>
36	BID, BADEA, etc.	<b>à définir</b>
37	Banque africaine de développement	<b>32 MUSD</b>



# RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

## PRIMATURE

